

CROUPIER® OD

Blé - Orge - Porte graine

Composition	Fluroxypyr-meptyl : 324 g/L (29,61 % p/p) – équivalent Fluroxypyr : 225 g/L (20,56 % p/p) + Metsulfuron-méthyl : 9 g/L (0,82 % p/p)
Formulation	Suspension concentrée huileuse (OD)
A.M.M.	n° 2200700
Code UFI	Non disponible

DESCRIPTIF DU PRODUIT

CROUPIER® OD est un herbicide de post-levée des céréales (hiver et printemps) à base de fluroxypyr-meptyl appartenant à la famille chimique des acides pyridine carboxyliques (groupe HRAC 4) qui agit sur la régulation de l'enzyme AIA et de metsulfuron-méthyl appartenant à la famille chimique des Sulfonylurées (groupe HRAC 2) qui agit en inhibant l'action de l'acétolactate synthase (ALS). **CROUPIER® OD** permet le contrôle des principales dicotylédones céréalières.

Usages autorisés

Cultures	Traitement	Dose maximale d'emploi	Nombre d'applications	Stade d'application	Délai Avant Récolte
Blé → Blé, Triticale, Epeautre, Tritordeum et autres hybrides du blé Uniquement sur céréales de printemps	Désherbage	0,67 L/ha	1 / an *	BBCH 20 - 39	DAR F (BBCH 39)
Blé → Blé, Triticale, Epeautre, Tritordeum et autres hybrides du blé Uniquement sur céréales d'hiver après repos végétatif	Désherbage	0,60 L/ha	1 / an *	BBCH 20 - 39	DAR F (BBCH 39)
Orge Uniquement sur orge de printemps	Désherbage	0,67 L/ha	1 / an *	BBCH 13 - 39	DAR F (BBCH 39)
Orge Uniquement sur orge d'hiver après repos végétatif	Désherbage	0,60 L/ha	1 / an *	BBCH 13 - 39	DAR F (BBCH 39)
Porte-graine – Graminées fourragères et à gazons	Désherbage	0,45 L/ha	1 / an *	BBCH 20 - 39	Non applicable

* 1 / an tous les 2 ans. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du metsulfuron-méthyl plus d'une année sur deux (SPe1).

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et selon les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

Spectre d'activité

CROUPIER® OD est efficace sur de nombreuses dicotylédones. Son spectre d'efficacité dépend notamment du stade des mauvaises herbes lors de l'application, de la dose employée et des conditions extérieures à la suite du traitement (pluie ou irrigation peu après l'application, température du sol...).

Spectre d'activité **CROUPIER® OD** à 0,6 L/ha :

Adventices	Plantes entre 2 et 6 feuilles	Plantes à plus de 6 feuilles	Plantes de plus de 15 cm
Alchémille	■	■	■
Capselle	■	■	■
Chardon	■	■	■
Chénopode blanc	■	□	□
Coquelicot *	■	■	■
Crucifères	■	■	■
Fumeterre	■	■	■
Gaillet	■	■	■
Géranium	■	■	■
Matricaire *	■	■	■
Mouron des oiseaux *	■	■	■
Moutarde des champs	■	■	■
Myosotis	■	■	■
Pensée des champs	■	■	■
Renouée des oiseaux	■	■	■
Renouée liseron	■	■	■
Rumex	■	■	■
Séneçon vulgaire *	■	■	■
Véronique des champs	■	■	■
Véronique feuille de lierre	■	■	■

□ L'efficacité peut être améliorée en ajoutant une matière active du groupe HRAC 4 (2,4D ; clopyralid, ...)

* Des résistances aux inhibiteurs de l'ALS (HRAC 2) peuvent entraîner des pertes d'efficacité lors d'une application de **CROUPIER® OD**.

■	Très sensible : 95% - 100%	■	Moyennement sensible : 70% - 85%
■	Sensible : 85% - 95%	■	Peu sensible : < 70%

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

CROUPIER® OD est à appliquer en post-levée de la culture (à partir de BBCH 13 (stade 3 feuille étalées) pour l'orge et BBCH 20 (stade début tallage) pour le blé et ses cultures associées), après repos végétatif pour les céréales d'hiver et jusqu'au stade BBCH 39 (dernière feuille étalée).

CROUPIER® OD est sélectif des céréales et ne s'utilise que sur des adventices en post levée et agit principalement par action foliaire. Les meilleurs résultats sont obtenus sur des jeunes adventices, en phase de croissance active. **CROUPIER® OD** apporte un contrôle moins régulier pour des applications tardives, réalisées après BBCH 32.

Afin de s'assurer de la meilleure efficacité, respecter des conditions d'emploi optimales : hygrométrie supérieure à 70% et s'assurer de l'absence de stress sur la culture dans les jours précédents et suivants l'application. Des températures douces vont améliorer l'efficacité de **CROUPIER® OD**. Utiliser sur une culture possédant un bon état sanitaire. Eviter de traiter lorsque de fortes amplitudes thermiques sont prévues. Veiller à ne pas appliquer **CROUPIER® OD** sur un feuillage mouillé et éviter une pluie dans les 4 heures après le traitement.

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.

Précautions d'emploi

- Traiter lorsque les conditions météorologiques sont calmes et sans vent afin d'éviter toute dérive sur les cultures voisines lors de la pulvérisation.
- Ne pas faire ré-entrer le bétail dans les trois jours suivants l'application et s'assurer que les adventices toxiques sont mortes et inconsommables par les animaux.
- Des phénomènes de phytotoxicité peuvent apparaître en cas de fortes amplitudes thermiques à la suite du traitement.
- Des phénomènes de phytotoxicité peuvent apparaître lors de mélange avec d'autres produits phytosanitaires. Consulter votre contact Certis Europe avant utilisation en mélange.
- L'application doit avoir lieu sur un feuillage sec et au moins 4 heures avant la pluie.
- Ne pas traiter si une gelée est prévue juste après l'application ou durant les périodes de gel.
- Ne pas travailler le sol dans la semaine précédant et la semaine suivant l'application. Les blessures provoquées par un travail mécanique peuvent engendrer de la phytotoxicité lors de l'application du produit.
- Consulter un référent en cas d'utilisation sur des cultures porte graine. En raison de la diversité des cultures qui peuvent être traitées, nous recommandons d'effectuer un test sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.
- De nombreuses cultures sont sensibles (phytotoxicité) aux sulfonylurées, veillez à laver précautionneusement votre pulvérisateur après application de CROUPIER® OD et avant d'utiliser le pulvérisateur pour traiter une autre culture. Utiliser un nettoyant spécifique efficace contre les sulfonylurées.

Cultures suivantes et/ou de remplacement

Ne pas implanter de culture de type légume-racine en culture de remplacement ou de rotation moins de 10 mois après l'utilisation de fluroxypyr.

Concernant le metsulfuron-méthyl, respecter un délai après l'application du produit de 60 jours pour implanter un colza et 120 jours pour les autres cultures, sauf pour les cultures non destinées à l'alimentation humaine ou animale et celles pour lesquelles le metsulfuron-méthyl est autorisé, et, dans ce cas, la nouvelle culture ne doit pas être traitée avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels, en veillant à respecter les bonnes pratiques agricoles autorisées pour chaque spécialité.

Toujours ajouter **CROUPIER® OD** en premier dans la cuve lors d'un mélange.

En cas de mélange avec d'autres produits, utiliser un volume d'eau minimum de 200 L/ha. Il est recommandé de faire un test sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière. Pour de plus amples informations sur les mélanges possibles, veuillez nous consulter.

Pour éviter des risques de phytotoxicité et des pertes de rendement, ne pas appliquer **CROUPIER® OD** en mélange avec des fongicides au-delà de BBCH 32.

Préparation de la bouillie et application

CROUPIER® OD s'emploie en pulvérisation après dilution dans l'eau, selon les Bonnes Pratiques Agricoles recommandées.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Bien agiter le bidon avant emploi. Remplir la cuve à 1/2 d'eau, mettre sous agitation, verser la quantité de produit nécessaire correspondant à la surface à traiter puis terminer le remplissage. Maintenir l'agitation pendant toute l'application. Appliquer la bouillie directement après sa préparation.

Utiliser un volume de bouillie entre 100-300 L/ha. S'assurer que l'appareil de traitement est correctement calibré pour appliquer le volume correct de bouillie et que les buses sont ajustées pour couvrir correctement les adventices.

La bonne couverture du sol et son homogénéité sont essentielles pour s'assurer d'une bonne efficacité de l'herbicide.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

De manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

On complètera ces mesures avec de bonnes pratiques agronomiques pour favoriser la durabilité du contrôle des dicotylédones :

- Allongement des rotations et introduction de cultures de printemps.
- Introduction de pratiques de labour et/ou de faux-semis.
- Rotations dans l'utilisation des familles chimiques des herbicides.

CROUPIER® OD utilise deux modes d'action différents (HRAC 4 et HRAC 2) et permet donc de limiter la sélection d'individus résistants sur la parcelle.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'équipements de protection individuelle (EPI) doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique ⁽¹⁾	À usage unique ⁽²⁾	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire	✓	✓	EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel	✓	✓	EPI partiel

(1) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais, sec et aéré. **Ne pas stocker la préparation à une température supérieure à 40°C.**

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être vidée et rincée afin d'éviter tout résidu de bouillie pouvant endommager d'autres cultures lors de l'utilisation suivante. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire, avant son élimination, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 5 L	Carton de 4 x 5 L	40 cartons = 800 L	Carton de 4 x 5 L

CROUPIER® OD - A.M.M. 2200700

ATTENTION



H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un produit dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du metsulfuron-méthyl plus d'une année sur deux.

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Délai de rentrée : 6 heures.

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112
ou contacter le centre anti
poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (*Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).
Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



© Marque déposée Mitsui AgriScience International SA/NV

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France - N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels - 5 rue Galilée, 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v2 – 09/2022.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.